

# Compétences

n°94 le magazine de l'accréditation

Une histoire de confiance  
A matter of trust



gros plan

Des certifications sous accréditation dédiées à la protection des données à caractère personnel

page 8

in memoriam



Hommage à Daniel Pierre, premier Directeur Général du Cofrac

page 4

communication



De nouvelles orientations stratégiques pour le Cofrac

page 6

inspection



Une section en mouvement !

page 13



## Rien ne se passe jamais comme prévu !

Si l'année 2022 a vu s'éloigner les risques sanitaires, peu auraient pu prévoir les nouveaux périls auxquels collectivement nous serions exposés et qui de fait agiteraient profondément notre société : crise géopolitique majeure, tensions économiques, tensions énergétiques... Autant de sujets ou d'enjeux qui de fait intéressent indirectement ou parfois très directement les questions de conformité technique et de déploiement de l'activité du Cofrac.

Dans ce contexte général, l'année 2022 aura vu pour le Cofrac le « retour à la normale » de ses activités d'accréditation et notamment le retour aux modalités usuelles d'évaluation sur site. Plus que tout, l'année 2022 aura été marquée par l'ouverture de nombreux nouveaux schémas d'accréditation, en particulier dans les domaines de l'inspection ou de la certification. Les numéros récents de Compétences ont permis à chacun de découvrir ces nouveaux développements, le plus emblématique étant sûrement l'accréditation en cours de déploiement de l'inspection des établissements sociaux et médico-sociaux.

Cette année aura aussi été l'occasion de fortes avancées sur des enjeux collectifs, qu'il s'agisse du programme de numérisation du Cofrac, d'expérimentations pilotes telles que l'accréditation multisites ou plus structurant encore les perspectives d'individualisation des évaluations fondées sur les risques. La fin d'année aura aussi permis d'achever le déploiement du dispositif de reconnaissance des installations dites de bonnes pratiques de laboratoires symbolisé par l'évaluation favorable du Cofrac par les instances compétentes de l'OCDE.

Plus que tout, ces dernières semaines auront été marquées par l'organisation coup sur coup de deux forums au large écho qui auront permis l'un et l'autre de réunir plus de 500 organismes accrédités : l'un relatif à la santé humaine et l'autre destiné aux organismes accrédités par la section Laboratoires. Ces forums dématérialisés dont le format s'est stabilisé pendant la période pandémique rencontre un vif succès et permettent à chacun d'accéder à un bilan et une information détaillée de l'activité d'accréditation les intéressant. Enfin, la fin de l'année aura vu le lancement d'une nouvelle enquête de satisfaction.

L'ensemble de ces actions s'inscrivent évidemment dans le cadre des orientations stratégiques pluriannuelles qui posent le cadre général de l'action du Cofrac. A ce titre, le Conseil d'administration du Cofrac a adopté lors de son dernier Conseil de nouvelles orientations stratégiques resserrées prolongeant les efforts déjà engagés et visant à mieux prévenir encore les risques auxquels le Cofrac peut être exposé, dans un univers agressif et exigeant, garantissant la robustesse et l'utilité de la structure nationale d'accréditation à laquelle sont adossés de nombreux dispositifs réglementaires ou volontaires intéressant souvent la sécurité des biens, des personnes ou encore la loyauté économique. La genèse et les enjeux de ces nouvelles orientations vous sont détaillés dans le présent numéro. Structurantes pour l'action du Cofrac, elles auront aussi vocation à renforcer sa capacité à faire face aux enjeux techniques nouveaux : je pense notamment aux besoins importants et cruciaux d'accréditation sur des secteurs technologiques émergents et fortement concurrentiels. La cybersécurité ou l'intelligence artificielle en sont de brûlants exemples.

Je souhaite à chacun d'entre vous une belle année du Lapin, et que plus que jamais l'accréditation reste un outil de progrès collectif porté par de nombreux développements.

Jacques Mulbert  
Président du Cofrac

édito	Rien ne se passe jamais comme prévu !	p.2
agenda	Réunions Cofrac / EA / ILAC-IAF	p.3
in memoriam	Hommage à Daniel Pierre, premier Directeur Général du Cofrac	p.4
communication	De nouvelles orientations stratégiques pour le Cofrac	p.6
certifications	Des certifications sous accréditation dédiées à la protection des données à caractère personnel	p.8
santé humaine	Forum Santé Humaine : une belle réussite grâce à vous !	p.11
laboratoires	BPL : après l'évolution du dispositif il y a un peu plus d'un an où en sommes-nous désormais ?	p.12
inspection	Une section en mouvement !	p.13
ressources humaines	Nouveaux arrivés au Cofrac / À vos agendas ! / Newsletter Certifications / Forum « Accréditation et Laboratoires »	p.16

### Réunions Cofrac

- 2023**  
10 mars  
Comité de section Inspection
- 2023**  
13 mars  
Comité de section Certifications
- 2023**  
14 mars  
Comité de section Santé Humaine
- 2023**  
16 mars  
Comité de section Laboratoires
- 2023**  
23 mars  
Conseil d'administration

### Réunions EA

- 2023**  
7 févr  
EA Executive Board Meeting  
Paris, France
- 2023**  
13 févr  
EA Technical Management Board Meeting (remotely)
- 2023**  
8-9 mars  
EA Horizontal Harmonization Committee Meeting, Brussels, Belgium
- 2023**  
14-15 mars  
EA Communications and Publications Committee meeting, Riga, Latvia
- 2023**  
21 mars  
EA Inspection Committee Meeting, Utrecht, The Netherlands
- 2023**  
22-23 mars  
EA Certification Committee Meeting, Utrecht, The Netherlands
- 2023**  
28 mars  
EA Laboratory Committee Management Group meeting, Ankara, Turkey

- 2023**  
24-28 avril  
ISO-CASCO 37th Plenary Meeting - Geneva, Switzerland
- 2023**  
26-27 avr  
EA Multilateral Agreement Council meeting, Belgrade, Serbia

### Réunions ILAC-IAF

- 2023**  
30 janv  
Strategic Sustainability Meeting
- 2023**  
21 févr  
IAF Sustainability Working Group Meeting
- 2023**  
16-17 mars  
Eighth OIML-CS Management Committee Meeting

# Hommage à Daniel Pierre

Premier Directeur Général du Cofrac, Daniel Pierre s'est éteint début novembre à l'âge de 74 ans. Présente à ses côtés dès la création du Cofrac, Martine Blum revient pour nous sur l'homme et sa contribution à l'accréditation en général.

## Comment avez-vous connu Daniel Pierre ?

Nous vivions dans le même village en Seine-et-Marne nord, près de Meaux. Daniel était une figure locale connue et respectée. Sa famille était bien implantée, tout le monde connaissait « les Pierre ».

Si l'on avait un problème, Daniel pouvait vous aider. Il disait « je vais voir ce que je peux faire » et l'on pouvait voir, il vous rendait service, tout simplement.

## Que pouvez-vous nous dire sur la création du Cofrac et ses premiers pas en tant que seul organisme français d'accréditation ?

J'ai eu la chance d'être auprès de Daniel dès les premières heures du Cofrac. J'ai presque envie de dire que nous avons commencé à travailler dans le garage de Daniel, lors de mon entretien d'embauche...

Daniel était dès le début très déterminé, volontaire, investi d'une mission qu'il jugeait essentielle, sans aucun doute, à l'aune de la confiance que des personnes qu'il respectait beaucoup avait décidé de lui confier. Ce qui était très important pour lui.

L'enthousiasme était quasi général. Les grands groupements professionnels ont répondu présents, forts de leurs propres intérêts certes mais présents et impliqués, notamment dans la mise en place des Comités de section. L'arrivée du Cofrac sur ce marché du contrôle n'a pas été sans friction bien sûr. Un nouveau contrôleur, dans un nouveau cadre, et à sa tête, un directeur à l'évidence très déterminé, fort d'une réputation de coriace, ambitieux pour le Cofrac et la mission de l'accréditation, très conscient des enjeux économiques et politiques, soutenu de près aussi par le ministère de l'Economie – le Squalpi à l'époque – et le président du Cofrac, Jean-Pierre Desgeorges, grand capitaine d'industrie, aujourd'hui disparu, à qui le Cofrac doit beaucoup - y compris les volutes bleutées de ses légendaires cigares. Je me souviens d'un personnage incroyable, un regard perçant, « mon garçon » disait-il à Daniel, et rapidement la revue des sujets et la prise de décisions, rapides, précises. Pendant ce temps-là, mes discussions avec le chauffeur du président, et le récit savoureux des anecdotes et des histoires au pied



## BIOGRAPHIE DE DANIEL PIERRE

Né le 13 avril 1948, ingénieur général des mines, titulaire d'une maîtrise de sciences physiques et d'un CAPES de physique – chimie, Daniel Pierre a débuté sa carrière au sein de la Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche d'Ile-de-France – devenue ensuite Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) – où il a été successivement adjoint au chef de la division sol et sous-sol puis à celui de la division automobiles et techniques industrielles.

De 1990 à 1994, il occupa la fonction de chef du département du gaz et des appareils à pression au sein du ministère de l'Industrie, des postes et télécommunications et du commerce extérieur avant de prendre la direction du Comité français d'accréditation en juin 1994, entité alors nouvellement créée, issue de la réunion du BNM-FRETAC et du RNE, et qu'il ne quittera que fin 2013 au moment de faire valoir ses droits à la retraite.

Très impliqué dans le développement de l'accréditation française, Daniel Pierre a également fait beaucoup pour en porter la voix au niveau international. Vice-président d'ILAC de 2001 à 2004, puis Président de 2005 à 2010, Daniel Pierre a également été le premier président d'EA de 2000 à 2006. Il en était encore le Vice-président jusqu'à la fin de l'année 2013. Il a reçu la légion d'honneur en 2006 des mains de François Loos, alors ministre délégué à l'Industrie.

Daniel Pierre aimait transmettre. Il fut même pendant un temps professeur de physique à l'Ecole militaire de Paris !

de l'immeuble, que de grandes figures ai-je eu la chance de rencontrer grâce à Daniel et à mon travail auprès de lui ! Les relations avec les organismes « soumis » à l'accréditation, c'était bien leur impression à l'époque, ont été rudes parfois. Toujours Daniel a su garder sa ligne, inflexible : compétence, impartialité, pas de but ni d'intérêt commercial dans l'action du Cofrac, intransigeant sur les exigences de l'accréditation car responsable devant les clients de l'accréditation, industriels, consommateurs et pouvoirs publics. C'était son message.

## Daniel Pierre s'est beaucoup impliqué pour porter la voix de l'accréditation française à l'international. Quelle a été sa contribution au niveau d'EA ?

C'est le moins que l'on puisse dire. Au niveau national, comme au niveau européen puis international ensuite, Daniel a sans relâche porté la voix du modèle européen de l'accréditation... Au niveau européen, il a participé à la création du règlement 765 avec Jacques McMillan entre autres. Il faudrait citer tous les collègues à la tête des organismes d'accréditation d'EA -EAL et EAC avant EA – supporters inflexibles et fiers comme lui du modèle européen : compétence, impartialité, mission de service public, un organisme unique par pays reconnu et désigné par les pouvoirs publics, sans but lucratif, intervenant au dernier niveau de la pyramide de confiance.

Au niveau international, Daniel a rencontré des obstacles, il a dû ferrailer quelquefois, il aimait cela, ses adversaires ont toujours reconnu sa constance, son honnêteté, et continuent d'y faire référence avec admiration... et nostalgie je crois. L'un de nos collègues m'a dit à plusieurs reprises, « Daniel ? C'était mon maître en accréditation. » C'est vous dire.

## Quel souvenir gardez-vous de lui ?

Le souvenir d'un homme intensément vivant, au sourire éclatant et vrai, pour qui la confiance n'était pas un argument publicitaire. Non, une valeur profonde, engageante, à laquelle il tenait beaucoup. Difficile à gagner, si facile à perdre, disait-il parfois.

Gagner la confiance de Daniel a été un honneur, travailler avec lui, une aventure incroyable. Je me rappelle de ce livre que nous avons écrit ensemble, « Une histoire de confiance » en 2005. C'est la meilleure image des pratiquement 15 ans que j'ai passés à travailler près de lui. Ensuite, nous sommes restés des amis, fortement liés par tous les souvenirs du Cofrac et d'EA, jusqu'au bout, jusqu'au départ brutal de cet homme hors du commun. ❖

Martine Blum,  
Head of Administration,  
European co-operation for  
Accreditation (EA)



## TÉMOIGNAGES

“ Daniel Pierre avait le sens de la formule. Une fois, lors d'un dîner à l'occasion d'un congrès de métrologie, j'étais assis à côté de lui et je lui ai proposé la carafe d'eau. Il m'a dit « l'eau, uniquement en usage externe ». À l'époque du début du Cofrac, il fallait de l'humour et du tempérament, il ne manquait ni de l'un ni de l'autre, pour associer le personnel du RNE, devenu section Essais, et celui du BNM-FRETAC, devenu section Etalonnage. Il y avait cependant une ambiance familiale instaurée par Daniel Pierre. Il avait aussi une façon de considérer le statut d'ingénieur bien spécifique, nous avions tous une cravate tous les jours au bureau. Sur ce point il s'est assoupli avec le temps.



François Suder,  
Responsable d'Accréditation,  
Pôle Physique-Mécanique, section Laboratoires

“ Daniel Pierre était un homme entier, profondément humain et très attentionné. Il s'investissait sans limite dans toutes ses entreprises, avec une authenticité et une énergie incroyables ! J'ai eu la chance de travailler à ses côtés pendant de nombreuses années... sa confiance, sa bienveillance, son dynamisme et sa détermination ont littéralement catalysé ma motivation ! Daniel était une personne sur laquelle on pouvait compter : qu'il soit à l'autre bout de la Terre dans une réunion internationale, ou en congés sur les sommets des montagnes qu'il affectionnait tant, il était toujours présent pour le Cofrac. Et le Cofrac le lui rendait bien... Il était reconnu et apprécié des équipes ! Il s'est impliqué avec passion pour le développement de l'accréditation, tant sur le plan national qu'international ! Il restera une figure dans ce milieu. La pluie de témoignages très forts reçus lors de l'annonce de sa disparition, quasiment 10 ans après son départ en retraite, n'en sont qu'une minuscule preuve. Le Cofrac a une très belle image de compétence, de maturité et de fiabilité... Daniel en est à l'origine ! Nous en sommes très fiers, et sommes déterminés à la conserver.



Karine Vincent  
Directrice Qualité et Affaires Internationales



## De nouvelles orientations stratégiques pour le Cofrac

Lors de sa réunion du 15 décembre, le Conseil d'administration a approuvé les nouvelles orientations stratégiques pour la période 2023-2028. Dominique Gombert nous en dit plus sur ce que cela implique pour le Cofrac.

**DOMINIQUE GOMBERT, VOUS AVEZ REJOINT LE COFRAC EN TANT QUE DIRECTEUR GÉNÉRAL AU MOMENT-MÊME OÙ LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA PÉRIODE 2019-2023 ENTRAIENT EN VIGUEUR. QUEL BILAN EN DRESSEZ-VOUS QUATRE ANS APRÈS ?**

Ce bilan est important puisqu'il permet de se projeter dans les orientations à venir. Ces dernières années ont bien évidemment été fortement marquées par l'événement « Pandémie ». La crise sanitaire, qui de fait aura perturbé le fonctionnement du Cofrac pendant près de la moitié de la période couverte par les dernières orientations, aura soumis chacun à rude épreuve. Si elle a conduit à faire preuve de souplesse, de créativité et de réactivité afin de permettre le bon fonctionnement du Cofrac, en permettant à l'accréditation de maintenir sa crédibilité, elle aura témoigné de la résilience de son organisation technique dans un contexte fortement dématérialisé. Elle aura aussi mis en exergue la robustesse d'un modèle économique lui ayant permis de préserver ses grands équilibres financiers, assis sur une politique de tarification maîtrisée. Par ailleurs, la crise n'aura pas remis en cause la dynamique de son projet de transformation numérique.

*In fine*, cette dernière période aura vu le Cofrac stabiliser son volume d'activité, cette stabilité d'ensemble masquant des évolutions plus contrastées entre les sections avec une dynamique de développement notable dans les secteurs de l'inspection et de la certification.

Malgré ce contexte peu favorable à la mise en œuvre de projets structurants, ces dernières années n'en ont pas

moins vu bon nombre d'avancées notables, conformes aux orientations stratégiques 2019-2023.

L'ensemble de ces développements a pu se déployer dans un contexte de forte satisfaction exprimée par les accrédités concernant tant les modalités de fonctionnement « usuelles » du Cofrac ou le recours à ses nouveaux outils que sa capacité à ajuster le fonctionnement du dispositif national pendant la crise sanitaire.

S'agissant des moyens, ces quatre années ont permis de déployer un nouvel outil numérique de gestion de l'accréditation et des échanges entre le Cofrac et ses accrédités d'une part, et ses évaluateurs d'autre part. Adossé à d'autres ressources numériques, Cofnum offre dès à présent un outil moderne et convivial, dont les bénéfices collectifs sont soulignés. Si certaines de ses fonctionnalités restent encore à déployer, l'outil aujourd'hui disponible constitue une avancée majeure issue des dernières orientations stratégiques, résultant d'un investissement financier et humain fort. Il devra être poursuivi lors de la prochaine période pour fluidifier encore l'activité des collaborateurs du Cofrac et se concentrer sur la bonne valorisation des données numérisées issues du processus d'évaluation.

S'agissant de la structure, ces dernières années ont été marquées par de nombreuses initiatives visant à conforter sa résilience aux risques de toute nature auxquels elle peut être



Dominique Gombert,  
DG du Cofrac

exposée, basées sur une cartographie détaillée de ceux-ci. Ces actions ont notamment conduit au déploiement d'une doctrine et d'outils de gestion des conflits d'intérêt, d'un nouveau cadre conventionnel avec les accrédités, à une première évolution des statuts ou encore à la réorganisation de certains dispositifs d'accréditation vulnérables. Plus encore, dans la ligne du nouveau référentiel NF EN ISO/IEC 17011 opposable aux structures nationales d'accréditation, le Cofrac a engagé un vaste projet de refonte de ses principes d'évaluation visant à une plus grande individualisation et prise en compte des risques dans sa démarche d'accréditation.

S'agissant de l'action d'accréditation, cette dernière période aura été tout particulièrement marquée par le déploiement de nouveaux référentiels d'accréditation, l'intégration de nouvelles missions comme les Bonnes Pratiques de Laboratoire, la gestion de transitions sur des normes structurantes ou encore l'extension des reconnaissances internationales du Cofrac, issues de sa dernière évaluation européenne.

Parallèlement, le Cofrac a dû et su faire face à ses enjeux de communication par temps de crise par la mobilisation « par volonté et par obligation » d'outils de communication nouveaux : l'organisation de forums dématérialisés en étant le symbole principal.

La question des ressources humaines, qu'il s'agisse des collaborateurs du Cofrac ou encore de ses évaluateurs, constitue quant à elle un point de tension. Elle doit constituer un point d'attention des orientations à venir afin de permettre au Cofrac d'assurer sa mission avec compétence, réactivité et efficacité et d'être à même de répondre aux nouveaux enjeux d'accréditation.

Cette dernière période aura enfin été marquée par un renouvellement des instances du Cofrac, qu'il s'agisse de son Conseil d'administration, de la structure de ses commissions d'accréditation, ou encore de son Président et de son Directeur Général.

### QUELLE EST VOTRE VISION DU COFRAC DANS 5 ANS ?

Cette vision peut se décliner en quatre idées fortes : un Cofrac robuste toujours plus indépendant et impartial, à l'écoute et adapté aux besoins de ses accrédités, reconnu et utile aux prescripteurs et aux pouvoirs publics, doté des ressources et moyens nécessaires à sa mission !

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COFRAC VIENT D'ENTÉRINER DE NOUVELLES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR 2023-2028. QUELLES EN SONT LES GRANDES LIGNES ?

Sur la base du bilan de l'exercice 2019-2023, le Conseil d'administration vient effectivement d'adopter nos nouvelles orientations qui, pour les cinq prochaines années, auront vocation à structurer les objectifs opérationnels annuels du

### POUR EN SAVOIR +

Retrouvez les orientations stratégiques du Cofrac pour la période 2023-2028 sur <https://www.cofrac.fr/qui-sommes-nous/notre-feuille-de-route/>

Cofrac et à faire l'objet d'un suivi régulier quant à leur bonne mise en œuvre. Dans ce contexte, les débats portés par le Conseil ont en premier lieu concerné la nécessaire culture du risque qui se doit d'irriguer l'ensemble des actions du Cofrac, tant dans son fonctionnement interne que dans ses relations avec les accrédités et plus encore leur évaluation. Ces débats traduisent de fait la grande attente du Conseil quant à la valeur de l'accréditation et le cadre de confiance qu'il doit poser et dans lequel il doit s'inscrire. Enfin, le Conseil a également souligné la nécessaire qualité de service à offrir aux accrédités, adossée à des moyens adaptés.

### QUELS SONT LES POINTS SUR LESQUELS IL ÉTAIT INDISPENSABLE DE METTRE PLUS PARTICULIÈREMENT L'ACCENT AU REGARD DES ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES ET DES ATTENTES ?

Au sens du Règlement 765/2008, qui pose les grands principes de l'accréditation en Europe, le Cofrac exerce une activité de puissance publique sans but lucratif à laquelle s'adosse la crédibilité d'un très grand nombre d'activités aux fortes implications en matière de sécurité des biens, des personnes ou encore de loyauté économique. Dans un contexte de plus en plus exigeant, agressif et compétitif, l'accréditation se doit d'anticiper dans le cadre des référentiels techniques les attentes implicites et explicites de l'ensemble des parties prenantes intéressées, le grand public notamment souvent bénéficiaire ultime des services accrédités. Les questions d'analyse de risques, de robustesse juridique, d'indépendance et de crédibilité des décisions du Cofrac sont donc centrales. Elles conditionnent la « bonne santé » et le dynamisme du dispositif national d'accréditation. Ces actions de puissance publique pour autant ne peuvent être menées qu'avec un sens aigu des finalités de l'accréditation, de son utilité « sociale » parfois, ainsi que du service rendu aux accrédités, qui doit toujours s'améliorer notamment à travers le déploiement d'outils numériques efficaces.

Enfin, et surtout, ces activités ne peuvent être mises en œuvre efficacement que dans le cadre de ressources pérennes tout particulièrement humaines permettant au Cofrac de garantir un haut niveau de service et de réactivité, en s'appuyant sur des ressources quantitatives et qualitatives permettant de faire face aux enjeux d'une évaluation des accrédités prenant en compte les problématiques de risques et d'utilité précédemment évoquées mais aussi disposant d'une expertise de premier ordre sur des thématiques techniques parfois émergentes et complexes. ❖



## Des certifications sous accréditation dédiées à la protection des données à caractère personnel

Applicable depuis le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données ou RGPD a permis de fixer un cadre européen pour le traitement des données personnelles. Retour sur ce règlement et sa mise en application au travers de l'accréditation.

### QU'EST-CE QUE LE RGPD ?

Le RGPD ou règlement (UE 2016/679) renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant et harmonise les règles en Europe en offrant un cadre juridique unique aux professionnels. Il permet de développer leurs activités numériques au sein de l'UE en se fondant sur la confiance des utilisateurs.

Il concerne toutes les entreprises privées, administrations, associations et sous-traitants situés au sein de l'Union européenne traitant des données ou dont l'activité cible directement des résidents européens<sup>1</sup>.

### LES PROGRAMMES D'ACCREDITATION DEVELOPPÉS AVEC LA CNIL

Le RGPD encourage la mise en place de mécanismes de certification ainsi que de labels et de marques en matière de protection des données<sup>2</sup>.

Pour répondre à ces nouvelles exigences, la CNIL a travaillé avec le Cofrac pour proposer 3 types de certifications sous accréditation respectueuses du RGPD.

### 1. La certification des prestataires de formation à la protection des données à caractère personnel.

Ce programme de certification, ouvert à l'accréditation par le Cofrac le 02 novembre 2022, permet d'attester que les points essentiels du RGPD sont dispensés pendant la formation, en complément des garanties apportées par la certification de prestataires d'actions concourant au développement des compétences (certification « Qualiopi »).

Conformément à la Délibération n°2022-026 du 27 janvier 2022 de la CNIL portant adoption des exigences du référentiel d'agrément, les organismes de certification doivent être accrédités selon l'ISO/IEC 17065 à cet effet, en complément de l'obtention au préalable de l'accréditation pour le domaine de la certification « Qualiopi ».

### 2. La certification des compétences du Délégué à la Protection des données (DPO)

Ce mécanisme de certification de personnes, volontaire, permet de garantir que les personnes physiques certifiées répondent aux exigences de compétences et de savoir-faire du DPO, prévues par le RGPD.

La publication imminente d'une délibération de la CNIL, relative à la procédure d'obtention de l'agrément des organismes de certification, permettra au Cofrac d'ouvrir ce programme de l'accréditation selon la norme ISO/IEC 17024, début 2023.

### 3. La certification volontaire des activités de traitement des données personnelles

Cette certification volontaire a pour objectif de certifier les activités de traitement des données à caractère personnel et de garantir un niveau de protection par un tiers. Le programme de certification regroupant toutes les exigences de certification applicables, dont les critères de certification et leurs modalités d'évaluation, peut être conçu par un organisme de certification, une autorité compétente publique ou par un prescripteur privé. Le RGPD ouvre donc la possibilité de concevoir plusieurs programmes de certification en application de l'article 42 du RGPD.

Le RGPD fixe le cadre des contrôles et apporte des précisions sur les critères de certification et d'accréditation/agrément. Les modalités de contrôles restent néanmoins à établir pour chaque programme de certification. Les étapes suivantes sont nécessaires avant de candidater à l'accréditation :

- A/ Les critères de certification doivent être approuvés par la CNIL en France ou par le Comité européen de la protection des données si le référentiel a été établi au niveau européen<sup>3</sup>;
- B/ Le propriétaire du programme définit les modalités d'évaluation de chacun des critères de certification ainsi que le processus de certification correspondant en prenant en compte les lignes directrices mentionnées plus haut, et le référentiel d'agrément de la CNIL<sup>4</sup> ;
- C/ L'organisme souhaitant délivrer la certification concernée prend en compte l'ensemble de ces éléments en les complétant par ses propres modalités pratiques de certification.

Les organismes de certification effectuant l'évaluation selon ces référentiels devront être accrédités selon l'ISO/IEC 17065 pour être agréés par la CNIL. Un programme d'accréditation est en cours d'élaboration.

Le traitement des données personnelles demeure au cœur des préoccupations de tous. L'arrivée de l'accréditation dans ce domaine est un véritable gage de confiance !

Véronique Fuxis,  
Chargée de Communication et de Promotion  
d'après les propos recueillis auprès d'Anne-Lise Chevalley,  
Responsable d'Accréditation,  
et Sandrine Dupin, Responsable Développements,  
section Certifications

### RENCONTRE AVEC BENOÎT PELLAN, CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT DES OUTILS AU SEIN DE LA CNIL

Pouvez-vous nous présenter la CNIL et ses missions ?  
Pouvez-vous nous présenter les différentes certifications en lien avec le RGPD ?



Benoît Pellan

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) est l'autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des données à caractère personnel<sup>1</sup>.

Ses missions<sup>2</sup> sont définies par la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 qui a été modifiée en 2018 dans le cadre de la mise en œuvre du Règlement général sur la protection des données (RGPD). En tant que régulateur des données personnelles, la CNIL accompagne les professionnels dans leur mise en conformité au RGPD et aide les particuliers à maîtriser leurs données personnelles et exercer leurs droits.

La certification, telle que prévue par le RGPD, est un outil de conformité<sup>3</sup> à deux facettes :

- C'est un outil de responsabilisation des professionnels qui permet aux entreprises, administrations ou associations de disposer d'éléments pour démontrer le respect du RGPD ;
- C'est aussi un outil d'information qui renseigne les personnes concernées sur le niveau de protection des données des services qui traitent leurs données.

Ainsi, la CNIL met progressivement en place plusieurs types de mécanismes de certification en matière de protection des données :

- Adoptée en 2018, la certification des compétences du délégué à la protection des données, reconnaît des compétences et un savoir-faire ;
- Adoptée en 2020, la certification des prestataires de formation à la protection des données permet à des organismes de formation de faire reconnaître la qualité de leur formation.

La certification RGPD, portera sur l'évaluation de la conformité d'opérations de traitement aux critères d'un référentiel approuvé par la CNIL, ou par le Comité européen de protection des données (CEPD) dans le cas d'une certification européenne. Par exemple, c'est le cas du label européen de protection des données Europrivacy qui a été adopté par le CEPD le 10 octobre 2022.

<sup>1</sup> <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-de-quoi-parle-t-on> | <sup>2</sup> <https://www.cnil.fr/fr/ce-quel-faut-savoir-sur-la-certification> | <sup>3</sup> [https://edpb.europa.eu/sites/default/files/files/file1/edpb\\_guidelines\\_201804\\_v3.0\\_accréditationcertificationbodies\\_annex1\\_fr.pdf](https://edpb.europa.eu/sites/default/files/files/file1/edpb_guidelines_201804_v3.0_accréditationcertificationbodies_annex1_fr.pdf) et [https://edpb.europa.eu/sites/default/files/files/file1/edpb\\_guidelines\\_201801\\_v3.0\\_certificationcriteria\\_annex2\\_fr.pdf](https://edpb.europa.eu/sites/default/files/files/file1/edpb_guidelines_201801_v3.0_certificationcriteria_annex2_fr.pdf) | <sup>4</sup> [https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/referentiel\\_agrement-organismes-certification\\_mecanismes-certification.pdf](https://www.cnil.fr/sites/default/files/atoms/files/referentiel_agrement-organismes-certification_mecanismes-certification.pdf)

<sup>1</sup> <https://www.cnil.fr/fr/cnil-direct/question/la-cnil-cest-quoi> | <sup>2</sup> <https://www.cnil.fr/fr/les-missions-de-la-cnil> | <sup>3</sup> <https://www.cnil.fr/fr/ce-quel-faut-savoir-sur-la-certification>

### Pourquoi avoir choisi de confier la délivrance de la certification à des organismes de certification et de recourir à l'accréditation pour leur contrôle ?

La CNIL dispose d'une expérience en matière de labellisation qui a démarré en octobre 2011 avec l'adoption des labels « Formation » et « Audit ». Avec l'entrée en application du RGPD en 2018, la CNIL a progressivement mis fin à cette activité de labellisation pour la remplacer par la certification<sup>4</sup>. Cette transition a été l'occasion pour la CNIL de concevoir des critères de certification dont l'évaluation peut être confiée à des organismes certificateurs. Ainsi, les demandes de label des organismes de formation étaient auparavant instruites par la CNIL. Désormais, les demandes de certification sont à réaliser auprès d'organismes de certification.

Ce choix de confier à des organismes tiers le soin d'évaluer les candidats à la certification et de délivrer les certifications répond à un besoin d'efficacité dans un contexte de ressources humaines contraintes. De plus, le recours à des organismes de certification ouvre la possibilité d'une évaluation régulière et plus opérationnelle, au besoin sur site, alors que les labels de la CNIL étaient délivrés pour 3 ans sur la base d'une analyse documentaire.

Bien entendu, la CNIL exerce néanmoins un contrôle sur l'activité des organismes de certification qui délivrent des certificats de conformité aux référentiels de certification qu'elle approuve, via un mécanisme d'agrément<sup>5</sup>. Cet agrément peut être délivré aux organismes de certification par la CNIL ou, selon les cas, en coopération entre la CNIL et le Cofrac au moyen d'une accréditation. Par exemple, l'agrément requis pour délivrer la certification des prestataires de formation à la protection des données est une accréditation qui peut être demandée auprès du Cofrac depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022 (CERT-CPS-REF-50). Le sérieux et la rigueur de l'action du Cofrac contribueront à garantir la qualité et la pérennité des mécanismes de certification approuvés par la CNIL.

### Les certifications étant volontaires, quels sont les intérêts pour les organismes ou pour les personnes d'y avoir recours ?

Les certifications approuvées par la CNIL visent à répondre aux besoins des professionnels qui souhaitent communiquer sur leur niveau de maturité en matière de protection des données.

L'objectif est de fournir aux professionnels, responsables du traitement et aux sous-traitants, des outils pour répondre à leurs obligations issues du RGPD et valoriser leur démarche de mise en conformité :

- Comment m'assurer que le délégué à la protection des données (DPO) que je désigne auprès de la CNIL dispose des compétences nécessaires à l'exercice de ses missions ?
- Comment veiller à ce que le personnel participant aux

#### POUR ALLER PLUS LOIN

##### Certification des prestataires de formation à la protection des données à caractère personnel

<https://www.cnil.fr/fr/certification-des-prestataires-de-formation-la-protection-des-donnees-la-cnil-publie-un-referentiel>

Le domaine est ouvert à l'accréditation sous ISO/IEC 17065 depuis début novembre. Le document des exigences spécifiques est le CERT CPS REF 50 : <https://tools.cofrac.fr/documentation/CERT-CPS-REF-50>

##### Certification des compétences des DPO

<https://www.cnil.fr/fr/certification-des-competences-du-dpo-la-cnil-adopte-deux-referentiels>

##### Certification des mécanismes de traitement des données personnelles

<https://www.cnil.fr/fr/quest-il-possible-de-faire-certifier>

##### Mooc de la CNIL / RGPD

<https://www.cnil.fr/fr/le-mooc-de-la-cnil-est-de-retour-dans-une-nouvelle-version-enrichie>

opérations de traitement bénéficie d'une sensibilisation et d'une formation de qualité en matière de protection des données ?

- Comment renforcer la relation de confiance avec les usagers de mon service qui me confient leurs données personnelles ?
- Comment faire de la protection des données personnelles un avantage concurrentiel pour la prestation de sous-traitance que je réalise pour mes clients ?

### Comment s'articule la certification et le rôle de contrôle et de sanction de la CNIL ?

La certification est un outil d'accompagnement des professionnels qui vise une meilleure compréhension du RGPD et une prévisibilité de la régulation de la CNIL. À ce titre, les professionnels s'adressant à la CNIL, dans le contexte d'une certification, bénéficient d'une parfaite étanchéité avec les services de contrôle et de sanction pour les seuls éléments communiqués dans le cadre de leur accompagnement<sup>6</sup>.

Dans le cas où un organisme titulaire d'une certification fait l'objet d'un contrôle de la CNIL, sa certification pourra servir d'élément pour démontrer le respect des obligations qui lui incombent. Toutefois, la certification vaut garantie de conformité à un référentiel de certification : elle ne constitue donc pas une attestation de conformité au RGPD. ❖



## Forum Santé Humaine : une belle réussite grâce à vous !

Attendu depuis 2020, ce deuxième forum s'est déroulé sur le thème de « L'accréditation en santé humaine et ses évolutions ». Sous un format « plateau TV », il a fait l'objet de 531 connexions, ce qui témoigne d'une belle affluence, et a déjà généré plus de 800 vues en replay.

Ce forum, animé par Sébastien Laborde, Directeur du service Communication/Promotion, a débuté par une introduction du Dr Véronique Gardet, nouvelle Présidente du Comité de section Santé Humaine. Hélène Mehay, la Directrice de la section, a ensuite poursuivi avec les actualités et perspectives de la section.

Cet événement a permis de donner la parole à des représentants de structures accréditées, Mme Laure Navarro, Responsable Qualité - CHU de Nîmes, et le Dr Sébastien Lefrançois, Biologiste médical - LBM Cerballiance Ile-de-France Sud, et ainsi d'évoquer avec Benoît Carpentier, Responsable d'Unité d'Accréditation Est France, le retour d'expérience des laboratoires sur l'accréditation. Il a aussi permis de faire un focus sur certains items du référentiel d'accréditation avec Caroline Pecqueur, Responsable Formation, et David Bailloux, Responsable d'Unité d'Accréditation Ouest France, et de connaître grâce au Dr Jean-Marc Giannoli, Président de LABAC, et à Sophie Vassal, Chargée de Mission Qualité, les prochaines évolutions de la norme ISO 15189.

Dans la seconde partie du forum, les participants ont pu découvrir les résultats d'une étude réalisée par KANTAR (institut de données et d'études) présentés par Mme Julie Coquille, Directrice de Département, portant sur la perception d'un échantillon national représentatif d'un millier de patients de la démarche d'accréditation des laboratoires de biologie médicale. Puis, le sujet de l'optimisation des modalités

d'évaluation et de la gestion de l'accréditation (OMEGA) a été abordé par Magali Theraud, Responsable de l'Unité Support & Evalueurs et moi-même.

Avant la conclusion de Dominique Gombert, Directeur Général du Cofrac, le Dr Grégory Emery, Directeur Général de la Santé Adjoint, nous a fait l'honneur d'intervenir à distance pour faire un bilan de l'accréditation dans le domaine de la Santé Humaine depuis le dernier forum.

In fine, les retours s'avèrent très positifs et encourageants, que ce soit sur le format ou le programme. En effet, sur les 78 participants ayant répondu au questionnaire de satisfaction, 99,9 % se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits. Pour des raisons de temps, les intervenants n'ont pas pu répondre à toutes les questions posées en ligne. La section Santé Humaine apportera une réponse aux questions résiduelles des participants via le pilote de leur dossier d'accréditation.

Pour les personnes souhaitant voir ou revoir cet événement, le diaporama et le replay sont disponibles sur notre site web\*. ❖

Pascale Liger-Garnier,  
Responsable d'Unité d'Accréditation  
Île-de-France et territoires insulaires,  
section Santé Humaine



<sup>4</sup> <https://www.cnil.fr/fr/transition-vers-le-rgpd-des-labels-la-certification> | <sup>5</sup> <https://www.cnil.fr/fr/comment-se-deroule-la-procedure-de-certification>

<sup>6</sup> <https://www.cnil.fr/fr/la-cnil-publie-sa-charte-daccompagnement-des-professionnels>

\* <https://www.cofrac.fr/qui-sommes-nous/toutes-nos-actualites/detail-dactualite/news/detail/News/onzieme-forum-accréditation-et-laboratoires-la-presentation-et-le-replay-sont-en-ligne/>





## BPL : après l'évolution du dispositif il y a un peu plus d'un an où en sommes-nous désormais ?

Depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021, le Cofrac est l'autorité compétente pour le contrôle de la conformité aux principes de « Bonnes Pratiques de Laboratoire » (BPL). Compétences s'en était d'ailleurs fait l'écho dans ces mêmes colonnes\*. 18 mois plus tard, le moment est venu de faire un point sur cette nouvelle mission du Cofrac. Pour l'occasion, Mylène Godin, Responsable d'Accréditation de la section Laboratoires, en charge du dispositif, répond à nos questions.

### MYLÈNE, QUEL BILAN PEUT-ON DRESSER ?

Conformément à la réglementation, une période de transition d'un an a eu lieu entre le Groupe Interministériel des Produits Chimiques (GIPC), l'ancienne autorité de contrôle de conformité aux principes de BPL, et le Cofrac pour garantir le bon fonctionnement du dispositif.

Du côté du GIPC, tous les dossiers en cours ont été traités pendant la période de transition définie et sa dissolution a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Le Cofrac, quant à lui, a pris ses marques dans ce nouveau rôle :

- Mise en place de nouvelles procédures ;
- Création d'une commission BPL qui se réunit trimestriellement pour examiner les rapports d'inspection et proposer entre autres des positions sur des sujets transverses ;
- Développement de notre coopération au sein des groupes de travail BPL de l'Union européenne et de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE) : participation à la revue des documents permettant de faire valoir nos compétences en France, demande d'inspection à nos homologues et programmation d'inspection à leur demande ;
- Réactivité renforcée dans la réponse aux sollicitations des autorités évaluatrices des produits chimiques grâce à ce nouveau système, corollaire à ce transfert en lien avec la loi d'accélération et de simplification de l'action publique.

### COMMENT L'ACTIVITÉ BPL A-T-ELLE ÉTÉ INTÉGRÉE À LA DÉMARCHE DE NUMÉRISATION DU COFRAC ?

Ce fut un travail coopératif avec le service informatique pour vérifier comment l'activité BPL et ses spécificités pouvaient s'intégrer à nos solutions. Pour cela, l'ensemble des fonctionnalités ont été testées dans la version initiale de l'outil permettant ainsi de créer les adaptations nécessaires pour l'incorporation des dossiers BPL.

En mai 2022, nous avons ouvert les espaces clients pour tous les organismes présents dans le programme de reconnaissance facilitant ainsi les échanges et la fluidité de l'information. À ce jour, la démarche est au même niveau d'avancement que pour les autres activités du Cofrac.

### DÉBUT DÉCEMBRE A EU LIEU LA PREMIÈRE ÉVALUATION DU COFRAC PAR L'OCDE SUR L'ACTIVITÉ BPL, PEUX-TU NOUS EN DIRE PLUS ? QUEL EST LE BILAN ?

Tout comme l'audit EA dans le cadre de l'accréditation, le Cofrac est évalué par ses pairs pour l'activité BPL. L'évaluation dont l'objectif est de vérifier la bonne application des documents opposables de l'OCDE dédiés aux autorités BPL dans le cadre du système d'acceptation mutuelle des données (MAD) a eu lieu début décembre 2022. À ce titre, le Cofrac a reçu une équipe composée d'un Team Leader en provenance de la République Tchèque, un Team Member du Japon, un observateur de Slovénie et un observateur du secrétariat de l'OCDE.

Cette équipe a évalué durant une semaine notre organisation, nos procédures, observé une inspection sur site et effectué des exercices de traçabilité. À la suite de cet audit, l'équipe va rédiger un rapport qui sera étudié en mars par le Groupe de Travail BPL de l'OCDE qui rendra ensuite un avis sur la conformité du Cofrac aux exigences de l'OCDE.

Pendant un an, nous avons préparé ce premier audit en coopération avec le Service Qualité et Affaires Internationales. Merci à eux pour leur aide durant cette période ! Je tiens également à remercier les autres autorités BPL françaises que sont l'ANSES-ANMV et ANSM ainsi que l'organisme inspecté lors de cette évaluation. Rendez-vous dans quelques mois pour connaître la décision ! ❖

Véronique Fuxis,  
Chargée de Communication et de Promotion



## Une section en mouvement !

Depuis 2021 de nombreux changements sont survenus au sein de la section Inspection. Entretien avec Carole Toussaint, directrice de la section Inspection pour faire le bilan de ces deux dernières années et évoquer les perspectives pour l'année à venir.

Depuis 2021, la section Inspection a connu de nombreux bouleversements au sein de ses équipes : évolution interne, cumuls de départs et de remplacements de collaborateurs.

Pour faire face à ces changements, nous avons recruté deux personnes l'été dernier, Clara et Madjid tous deux Responsables d'accréditation, la première au sein du pôle Bâtiment – Industries – Services et le second au sein du pôle Environnement – Transport – Métrologie Légale.

Pour répondre à la forte demande d'accréditations des organismes d'inspection chargés de l'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS), nous avons obtenu la création d'un poste supplémentaire et avons accueilli Sofia, Responsable Accréditation.

Cette année, nous nous préparons à une forte activité ; pour preuve nous avons fini l'année 2022 avec 812 dossiers gérés (contre 791 dossiers en 2021) et réceptionné de nombreuses demandes d'accréditations initiales.

À ce jour, nous avons encore trois postes de responsables d'accréditation à pourvoir au sein de la section. Face à cette situation, nous avons mis en place quatre actions :

### 1. La création du poste de Responsable d'Accréditation transversal

J'ai mené une réflexion avec Hélène Giberge et Olivier Buval respectivement Responsable du pôle Environnement – Transport – Métrologie Légale et Bâtiment – Industries –

Services et Fabienne Venant, Directrice des Ressources Humaines pour la création d'un poste de Responsable d'Accréditation transversal permettant d'amortir les situations de départs et la perte des connaissances et compétences.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, Jérémy Simonnet, a pris ses nouvelles fonctions de « Transmission de savoirs ». Objectif :

acquérir les compétences sur les dossiers et accompagner la montée en compétences du nouvel arrivé. Les missions de Jérémy ne s'arrêtent pas là puisqu'il sera un véritable soutien en interne notamment sur les sujets de recrutement d'évaluateurs techniques ou de formation des évaluateurs par exemple.

### 2. Le renfort d'un Évaluateur Qualiticien – Formateur (EQF)

Mostapha El Khatari, ancien Responsable d'Accréditation au sein de la section laboratoires, EQF depuis avril 2017, a été formé à nos modes de travail à la fin de l'année dernière pour nous rejoindre officiellement début janvier pour une durée de 6 mois.

### 3. Reprise de la fonction de Responsable d'Accréditation par notre Responsable Développement

Seule personne disposant de compétences approfondies sur la norme ISO/IEC 17029, Philippe Cassan a repris la gestion des dossiers d'accréditation dans ce domaine à la suite du départ



Carole Toussaint

en octobre dernier du Responsable d'Accréditation en charge de la norme. En fonction des appétences et des affinités, j'envisage de confier à un Responsable d'Accréditation de l'équipe la gestion de ces dossiers ultérieurement.

#### 4. La mise en place de nouvelles méthodes de travail

Face à la croissance de l'activité versus le manque de ressources, Dominique Gombert, Directeur Général du Cofrac nous a demandé de réfléchir à ce qui permettrait de décharger temporairement la section. Ainsi, nous avons mis en place de nouvelles méthodes de travail davantage axées sur la prise en compte des risques. Le premier principe concerne la prise en charge des rapports d'évaluation en fonction de différents critères axés sur les risques. Nous poursuivons nos réflexions pour étendre ce principe à tout le processus d'accréditation.

« Ce sont souvent des difficultés que l'on grandit et que naît le meilleur ! Être au pied du mur pousse à être imaginatif, créatif, à se questionner afin de trouver les solutions pour sortir d'une impasse. »

Merci à l'ensemble de mon équipe pour son travail, son énergie et l'accueil fait aux nouveaux arrivés ! Merci d'avoir maintenu cet esprit, j'en suis très admirative !

Véronique Fuxis,  
Chargée de Communication et de Promotion



#### PORTRAITS DE COLLABORATEURS D'UNE SECTION EN MOUVEMENT !

##### Clara Pilon

Ingénieure en matériaux de formation, j'ai travaillé pendant 5 ans en tant qu'ingénieur d'essai dans l'automobile puis dans le domaine de la gestion de projets dans le secteur de la défense avant d'intégrer le Cofrac. Responsable d'Accréditation au sein du Pôle Bâtiment – Industries – Services je suis en charge des domaines suivants : équipements sous pression, soudage, contrôle non destructifs. J'ai bénéficié d'une intégration idéale grâce à l'accompagnement au quotidien de toute l'équipe de la section Inspection, et plus particulièrement de mon collègue de bureau.



« Aujourd'hui, ce que j'aime le plus dans mon poste est la dimension relationnelle très riche avec les évaluateurs, les organismes et mes collègues ! »

##### Sofia Ghazali

Dotée d'une double formation Ingénieur Qualité dans le secteur agroalimentaire et en droit de la sécurité sanitaire alimentaire et environnementale, je m'occupais du système de management environnemental et de la qualité pour une industrie agroalimentaire avant de rejoindre le Cofrac. Aujourd'hui, Responsable d'Accréditation au sein du Pôle Bâtiment – Industries – Services, je suis en charge des dossiers d'accréditations des organismes d'inspections chargés de l'évaluation des ESSMS, des organismes du domaine des dispositifs médicaux, de la radioprotection et des cabines d'UV (esthétiques). Aujourd'hui je me sens à l'aise dans mon poste grâce à mon intégration (parcours d'intégration bien ficelé, écoute, partage, esprit d'équipe et entraide de la part des membres de la section) et à la confiance accordée, un véritable moteur pour moi.



« En intégrant le Cofrac, je peux travailler plus en amont de la chaîne, dans un contexte normatif et juridique particulièrement intéressant. »

##### Madjid Ben Ali

D'une formation de Master en Physique appliquée et Ingénierie physique, Mention Expertise-Métrologie-Diagnostic, j'ai travaillé en tant qu'ingénieur risque dans l'automobile puis dans un laboratoire R&D comme chargé de qualification SAT et vérification périodique d'équipements et locaux dans la partie environnement. Aujourd'hui, je suis Responsable d'Accréditation au sein du Pôle Environnement – Transport – Métrologie Légale. Je suis en charge des domaines de la Métrologie Légale (thermique, compteurs d'eau et de gaz combustibles ainsi que pesage) et du transport (contrôle technique, véhicules lourds). Très complet et très formateur avec une équipe disponible et serviable, j'ai beaucoup apprécié mon parcours d'intégration, parfait pour prendre en main mon poste.



« Travailler au sein du Cofrac permet de participer à l'intérêt général et à l'amélioration continue des organismes d'inspection ! J'aime également mon métier de responsable d'accréditation pour sa grande diversité de domaines techniques, les échanges permanents avec les organismes clients ainsi que les évaluateurs. »

#### CHIFFRES CLÉS 2022 DE LA SECTION INSPECTION

Nombre cumulé d'accréditations au 31/12 et de sites couverts	812 3925 sites
Nombre d'accréditations initiales prononcées au cours de l'année	44
Nombre d'extensions d'accréditation prononcées au cours de l'année	131
Nombre de renouvellements prononcés au cours de l'année	143
Nombre de suspensions prononcées au cours de l'année	17 dont 11 volontaires
Nombre de retraits prononcés au cours de l'année	40 dont 35 volontaires
Nombre d'évaluations menées par la section au cours de l'année	741

##### Hélène Gibierge

Responsable du pôle Environnement – Transport – Métrologie Légale de la section Inspection, je gère actuellement une équipe de cinq responsables d'accréditation et deux assistantes d'accréditation. L'été dernier, nous avons accueilli Madjid qui s'est très bien intégré dans l'équipe et au fil du temps approprié son poste de Responsable d'Accréditation. Pour stabiliser le pôle, il reste un poste de responsable d'accréditation dans le domaine des Chronotachygraphes numériques à pouvoir. Avis aux intéressés !



« J'aspire pour 2023 à plus de stabilité et à remettre ainsi en première ligne des sujets de fond tels que la recherche d'évaluateurs techniques, l'accompagnement des équipes d'évaluation et à soutenir au mieux l'équipe ! »

techniques, le soutien des autres responsables d'accréditation de la section (réponse aux questions, recrutement d'évaluateurs techniques, réunion d'harmonisation etc.), la réalisation d'évaluation complexes et ciblées et ce de façon plus régulière. C'est un poste très enrichissant qui demande une forte capacité d'adaptation, de la polyvalence et d'« aimer » sortir de sa zone de confort.

« Je n'ai aucun regret d'avoir passé ce cap car j'apprends sans cesse ! En quatre mois, j'ai découvert quatre nouveaux domaines dont je gère désormais une partie des dossiers. »

##### Olivier Buval

En charge du pôle Bâtiment – Industries – Services de la section Inspection, j'anime une équipe de 4 responsables d'accréditation et 3 assistantes. Suite à une succession des départs, nous avons réussi à recruter Clara, Sofia qui ont bien compris les enjeux de leurs métiers et dont l'intégration a été réussie grâce à la forte entraide entre les « anciens » et les « nouveaux ». Dans la difficulté, j'essaye toujours de trouver du positif. Cette situation a été très formatrice et nous a renforcés. À ce jour, il reste encore deux postes de responsables d'accréditation à pourvoir dans les domaines liés à la sécurité des bâtiments, à la délivrance des Certificats d'Economie d'Energie et au classement des hébergements touristiques marchands.



« Cette année, l'objectif est de finaliser cette phase de recrutement pour décharger les équipes et retrouver une situation normale. Le challenge va être de bien accompagner les nouvelles recrues sans oublier les collaborateurs ayant plus d'ancienneté » ❖

##### Jérémy Simonnet

Responsable d'Accréditation depuis trois ans au sein du pôle Environnement – Transport – Métrologie Légale, j'avais en charge des domaines diversifiés tels que le contrôle des pulvérisateurs, le domaine ferroviaire (les transports par câble comme les remontées mécaniques par exemple ou autre) et une partie des dossiers pour le contrôle technique poids lourds. Responsable d'Accréditation transversal depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2022, j'ai quatre principales missions : la transmission de savoirs et la prise en charge de dossiers en cas de départ ou d'absence de responsable d'accréditation, le pilotage des formations des évaluateurs



## Nouveaux arrivés au Cofrac

**Sophie Gueye** et **Asmaa El Madekor** ont intégré le Pôle BIS (Bâtiments – Industries – Services) de la section Inspection. Sophie est, quant à elle, ingénieure de formation, elle a évolué dans le domaine du transport où elle était en charge notamment de la conformité d'équipements ferroviaires. Actuellement, elle pilote les dossiers liés aux équipements électromécaniques. Asmaa gérait le suivi administratif des dossiers de certifications et relation clients pour un organisme de certification. Elle a aisément transposé ses compétences en intégrant l'équipe administrative du pôle.

**Susie Jaillet** a rejoint la section Santé Humaine. Ingénieure en biologie, elle a encadré des équipes en R&D et en production pour des industries pharmaceutiques. Son expérience sur des fonctions transverses lui permet d'appréhender les dossiers de biologie médicale et notamment d'immunologie de l'Unité Support Évaluateurs.

Nous avons accueilli en section Laboratoires **Noémie Carnejac**. Noémie a intégré le pôle Bâtiment et Electricité

dans lequel elle s'occupe du domaine de l'amiante. Elle a développé ses compétences techniques et réglementaires en occupant des fonctions à responsabilités auprès de laboratoires accrédités dans ce domaine pendant 8 ans.

**Élise Chasseignaux** a rejoint le service Évaluateurs en tant qu'Évaluatrice Qualificatrice Formatrice. Docteure en écologie microbienne, elle a occupé différents postes de responsable de laboratoire. Déjà qualifiée en tant qu'évaluatrice technique pour le Cofrac avant de l'intégrer, elle y valorise aujourd'hui une riche expérience de plus de 20 ans.

**Sabah Redouane** a intégré le service Finances. Grâce à son expérience de plus de 20 ans en comptabilité générale et principalement en comptabilité clients, elle a su s'adapter rapidement aux spécificités de notre métier et s'approprier le poste de Comptable Client.

## À vos agendas !

2023  
7/10  
mars

Le 21<sup>ème</sup> Congrès International de Métrologie (CIM 2023) se déroulera à Lyon du 7 au 10 mars 2023. Cette année, le thème de l'édition 2023 sera « *La métrologie du futur au bout des doigts* ».

## Newsletter Certifications

La section Certifications du Cofrac a lancé au mois d'octobre dernier sa newsletter. De fréquence trimestrielle, cette communication destinée aux organismes accrédités, membres d'instances et évaluateurs a pour objectif d'informer des nouveaux schémas d'accréditation, évènements et autres actualités de la section. Pour retrouver toutes les éditions de la Certif' info, [cliquez ici](#).



## Forum « Accréditation et Laboratoires »

Le 9 janvier, la section Laboratoires a organisé à distance son forum sous un format de plateau TV. Cet évènement qui a réuni plus de 530 personnes fut l'occasion pour les participants de découvrir les présentations consacrées aux activités de la section Laboratoires et au processus d'accréditation. La présentation ainsi que le replay du forum « Accréditation et Laboratoires » sont accessibles ici :

<https://www.cofrac.fr/qui-sommes-nous/toutes-nos-actualites/detail-dactualite/news/detail/News/onzieme-forum-accreditation-et-laboratoires-la-presentation-et-le-replay-sont-en-ligne/>